



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2022\_0109

#### **Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### **Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. LIEVRE  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
M. GIRONDOT, a donné procuration à M. ANTONIO  
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN  
M. BESANÇON, a donné procuration à M. TURINI  
Mme COSTE, a donné procuration à Mme FRESCO  
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

#### **Arrivés en cours de séance :**

Mme FOURNIER, 18h07, lors de l'appel nominal  
M. BESANÇON, 19h35, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01\_2022\_0093  
Mme SCHWEITZER, 19h39, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01\_2022\_0093  
Mme MESADIEU, 20h22, pendant l'examen de la délibération DEL01\_2022\_0102

#### **Partie en cours de séance :**

Mme COSTE, 20h16, pendant l'examen de la délibération DEL01\_2022\_0102

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme NICODEME-SARADJIAN, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21/12/2022

**Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »**

Le rapport annuel ci-annexé a pour objet de présenter la qualité et le coût du service public de l'assainissement sur le territoire communautaire pour l'exercice 2021.

Ce document est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, et au décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport annuel 2021 a fait l'objet d'une présentation en Conseil de territoire en séance du 22 juin 2022.

Il a été examiné en vertu de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales en commission consultative des services publics locaux réunie le 24 novembre 2022.

Une synthèse de ce rapport est présentée également en annexe.

Les membres de la commission municipale « Cadre de vie » ont examiné l'objet de la présente délibération le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**CONSTATE** que le rapport annuel 2021, annexé à la présente délibération, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest », a été présenté au cours de la présente séance.



  
Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



  
Nathalie NICODEME-  
SARADJIAN  
Conseillère municipale  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022



## **Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »**

### Annexe

Suite à la fusion des communautés d'agglomération « Arc de Seine » et « Val de Seine », la compétence portant sur l'assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération « Grand Paris Seine Ouest » à laquelle a succédé l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » (EPT GPSO) le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le réseau d'assainissement territorial représentait en 2021 un linéaire de 245 kilomètres de canalisations, visitables et non-visitables, d'eaux usées ou unitaires ainsi qu'un linéaire de 49 kilomètres de canalisations d'eaux pluviales pour plus de 324 438 habitants correspondant à 22 494 abonnés.

En 2021, la gestion quotidienne du réseau territorial a été assurée par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public sous forme de concession pour l'ensemble des communes de GPSO.

Le délégataire, la société « Seine Ouest Assainissement », a assuré le curage des installations, l'inspection du réseau, diverses réparations et, dans le cadre de la part concessive annuelle de 2,4 millions d'euros HT prévue au contrat, les travaux de renouvellement de la rue Koufra et de la rue des Abondances à Boulogne-Billancourt, de la rue Pierre Poli, de la Promenade Robinson et de l'allée de Billancourt à Issy-les-Moulineaux et de la rue Riocreux à Sèvres.

Les services territoriaux de l'assainissement ont contrôlé ces activités, suivi les permis de construire, instruit les demandes de raccordement au réseau et procédé aux travaux d'investissement nécessaires.

L'année 2021 s'est articulée principalement autour de deux axes d'investissement : la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux territoriaux, et l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement territorial (SDA) et du Zonage Pluvial. Cette étude, notifiée le 22 juillet 2021, est estimée à 1 185 660 d'euros TTC sur deux ans (échéance 2023) et subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Agence de l'Eau Seine Normandie) à hauteur de 80%.

Le service de l'assainissement a mis en œuvre un programme de travaux d'investissement d'un montant de 4,1 millions d'euros TTC. Ces travaux sont subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le programme de travaux est issu des Schémas Directeurs d'Assainissement existants établis sur les 8 communes de GPSO, des diagnostics des réseaux d'assainissement et des programmes de coordination avec les travaux de voirie.

Le tableau ci-après récapitule les travaux d'investissement réalisés en

Commune	Opération	Nature	Réalisé 2021	Observations
Boulogne-Billancourt	Rue Griffuelhes	Réhabilitation de branchements	MOE Travaux	Réhabilitation de 5 branchements (sans boîtes de branchement) dans le cadre des travaux d'aménagement du prolongement de la ligne 42
Boulogne-Billancourt	Rue Anna Jacquin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Boulogne-Billancourt	Rue Gallieni entre le n°39 et le quai Gallo)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Chaville	Allée des Postillons	Réhabilitation complète	MOE	Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Seine Ouest Aménagement Etudes
Chaville	Route Sablée	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Issy-les-Moulineaux	Sentier du Chemin de Fer	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue de l'Amiral Léon Martin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Sentier Latéral	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Vanves	Rue Provot	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Ville d'Avray	Rue de Saint-Cloud	Réhabilitation complète	MOE Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement de 180 ml de canalisation unitaire en diamètre 400</li> <li>Réhabilitation de 299 ml de collecteur visitable T150/50</li> <li>Remplacement de 36 branchements (y compris création de 35 boîtes de branchement)</li> <li>Réhabilitation de 26 branchements (y compris création de 7 boîtes de branchement)</li> </ul>

Sur le plan financier, la réalisation de l'exercice 2021 est résumée comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020	0,00	38 653,22	0,00	109 517,91	0,00	148 171,13
Opérations de l'exercice	2 105 813,46	3 984 717,50	6 475 985,01	8 044 003,24	8 581 798,47	12 028 720,74
<b>TOTAUX</b>	<b>2 105 813,46</b>	<b>4 023 370,72</b>	<b>6 475 985,01</b>	<b>8 153 521,15</b>	<b>8 581 798,47</b>	<b>12 176 891,87</b>
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>1 917 557,26</b>		<b>1 677 536,14</b>		<b>3 595 093,40</b>	
Restes à réaliser (RAR)			5 200 694,00	1 998 699,00	5 200 694,00	1 998 699,00
<b>TOTAUX avec RAR</b>	<b>2 105 813,46</b>	<b>4 023 370,72</b>	<b>11 676 679,01</b>	<b>10 152 220,15</b>	<b>13 782 492,47</b>	<b>14 175 590,87</b>
<b>Résultat définitif 2021</b>	<b>1 917 557,26</b>		<b>-1 524 458,86</b>		<b>393 098,40</b>	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 092-219200227-20221212-DEL012022\_0109-DE



# RAPPORT ANNUEL

## sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

### Année 2021

Grand Paris Seine Ouest  
9 route de Vaugirard 92196 MEUDON CEDEX  
01.46.29.55.00

Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20220622-C20220640-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

*Rapport Annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement*

## SOMMAIRE

<b>1 – PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2 – DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>3 – CONSTITUTION DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
<b>4 – BILAN TECHNIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>5 – INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>26</b>
<b>6 – BILAN FINANCIER 2021.....</b>	<b>26</b>
<b>7 – NOTE AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE 2021.....</b>	<b>30</b>
<b>FACTURE TYPE DE 120 M<sup>3</sup> PAR COMMUNE.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....</b>	<b>43</b>

## 1 – PREAMBULE

Ce rapport, établi en fonction de la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et conformément aux directives du décret n°95-635 du 6 mai 1995, a pour objet de présenter la qualité et le coût du service de l'assainissement assuré par Grand Paris Seine Ouest.

## 2 – DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine et de la Communauté d'Agglomération Val de Seine, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a été créée par arrêté préfectoral DAJAL 1 N°2009-195 du 22 décembre 2009.

La commune de Marnes-la-Coquette a été intégrée à la Communauté d'Agglomération par arrêté préfectoral DAJAL 1 n°2013-002 du 27 mars 2013.

L'Etablissement Public Territorial GPSO a succédé à la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

GPSO regroupe les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

GPSO assure la compétence assainissement au titre des compétences exercées de plein droit.

Les 8 communes de GPSO font l'objet d'un contrat de délégation de service public dont SOA (Seine Ouest Assainissement) est le titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 3 – CONSTITUTION DU SERVICE

Le service de l'assainissement de Grand Paris Seine Ouest prend en compte uniquement la collecte des effluents, le transport et l'épuration étant assurés par d'autres collectivités. Le territoire est divisé en plusieurs bassins versants qui possèdent des spécificités propres à chacun d'eux.

Les bassins versants sont les suivants :

- *Boulogne-Billancourt* : une grande partie des effluents est collectée directement par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine). Il y a une forte imbrication entre les réseaux GPSO et départementaux.
- *Vanves* et *Issy-les-Moulineaux* : une partie des effluents est collectée directement par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine). Il y a une forte imbrication entre les réseaux GPSO et les réseaux départementaux.
- *Meudon* : une partie mineure des effluents est collectée par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine), l'autre partie des effluents est collectée par les réseaux GPSO, et les exutoires peuvent être communaux (Vélizy, Clamart) ou départementaux (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine),
- *Chaville* et *Ville-d'Avray* : les réseaux GPSO ont pour exutoire le réseau syndical d'Hydréaulys (Hydréaulys anciennement dénommé Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel), qui rejoint lui-même l'émissaire du SIAAP.

- *Sèvres et Marnes-la-Coquette* : les réseaux GPSO ont pour exutoire majoritaire le réseau d'Hydréaulys, qui rejoint lui-même l'émissaire du SIAAP et pour exutoire mineur le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine).

Les huit communes de Grand Paris Seine Ouest bénéficient d'un assainissement collectif raccordé sur le site épuratoire du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) situé à Achères (78).

## 4 – BILAN TECHNIQUE

Le service de l'assainissement pour l'année 2021 est caractérisé par les éléments suivants :

- 22 494 clients
- 324 438 habitants
- 245 km de réseau d'eaux usées ou unitaire
- 49 km de réseau d'eaux pluviales
- 4,7 km d'accodraines
- 9 552 regards
- 5 794 bouches d'égout et grilles avaloirs
- 19 postes de refoulement ou de relèvement
- 33 bassins de rétention
- 7 chambres à sable (Boulogne-Billancourt, Meudon, Chaville)
- 16 séparateurs à hydrocarbures
- 9 puits d'infiltration
- 1 double siphon (Issy-les-Moulineaux)
- 3 équipements de métrologie

### Assiette du service

Habitants	324 438
Nombre total d'abonnés	22 494
Assiette (m <sup>3</sup> eau potable consommée)	16 165 116

Sur le territoire en 2021, le volume total d'eau potable consommée a diminué de 4,14%.

### Répartition des clients

Boulogne-Billancourt	5 803
Chaville	2 766
Issy-les-Moulineaux	4 473
Marnes-la-Coquette	454
Meudon	3 754
Sèvres	2 518
Vanves	1 745
Ville-d'Avray	981
<b>TOTAL</b>	<b>22 494</b>

Augmentation de la clientèle de 2,49% entre 2020 et 2021.

Répartition des habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2021)

Boulogne-Billancourt	122 825
Chaville	21 081
Issy-les-Moulineaux	68 685
Marnes-la-Coquette	1 835
Meudon	46 502
Sèvres	23 852
Vanves	28 131
Ville-d'Avray	11 527
<b>TOTAL</b>	<b>324 438</b>

Répartition des volumes facturés (m<sup>3</sup>)

	Année 2021	Année 2020	Commentaires		
Boulogne-Billancourt	6 340 078	6 755 577	diminution de	6,15	%
Chaville	923 861	929 726	diminution de	0,63	%
Issy-les-Moulineaux	3 533 586	3 682 980	diminution de	4,32	%
Marnes-la-Coquette	131 506	137 023	diminution de	4,03	%
Meudon	2 282 243	2 260 097	augmentation de	0,98	%
Sèvres	1 176 627	1 232 694	diminution de	4,55	%
Vanves	1 274 638	1 360 667	diminution de	6,32	%
Ville-d'Avray	502 577	494 723	augmentation de	1,59	%
<b>TOTAL</b>	<b>16 165 116</b>	<b>16 863 487</b>	diminution de	<b>4,14</b>	<b>%</b>

Linéaire des réseaux d'assainissement

	Eaux usées/ unitaires en ml	Eaux Pluviales en ml	Total en ml
Boulogne-Billancourt	55 161	9 329	64 490
Chaville	25 935	2 432	28 366
Issy-les-Moulineaux	34 721	15 440	50 161
Marnes-la-Coquette	6 854	746	7 600
Meudon	61 581	15 221	76 802
Sèvres	36 018	1 177	37 134
Vanves	12 198	2 888	15 086
Ville-d'Avray	12 358	2 213	14 570
<b>TOTAL</b>	<b>244 824</b>	<b>49 385</b>	<b>294 210</b>

soit une diminution du linéaire de réseau de 0,05%.

L'année 2021 a donné lieu à une légère variation du patrimoine exploité, expliquée en partie par les campagnes de mise à jour du réseau d'assainissement et en partie par l'intégration de réseaux.

L'année 2021 s'est ponctuée des faits marquants suivants :

- Sixième année de la délégation de service public à Seine Ouest Assainissement portant sur le service assainissement de l'ensemble du territoire GPSO. La durée du contrat prévue est de 12 ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les prestations concernent l'exploitation et l'entretien des ouvrages, le renouvellement des matériels électromécaniques, la gestion de la clientèle, la perception des redevances auprès des usagers et des travaux d'investissement. Le volume de travaux à réaliser sur la durée du contrat s'établira au maximum à 26 400 000 euros H.T.
- Crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID19. La continuité du service a été assurée.
- GPSO a confié au groupement Safège/Artélia la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement territorial (SDA) et du Zonage Pluvial. Cette étude notifiée le 22 juillet 2021 est estimée à 1 185 660 € TTC sur deux ans (échéance 2023), subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Agence de l'Eau Seine Normandie) à hauteur de 80 % .

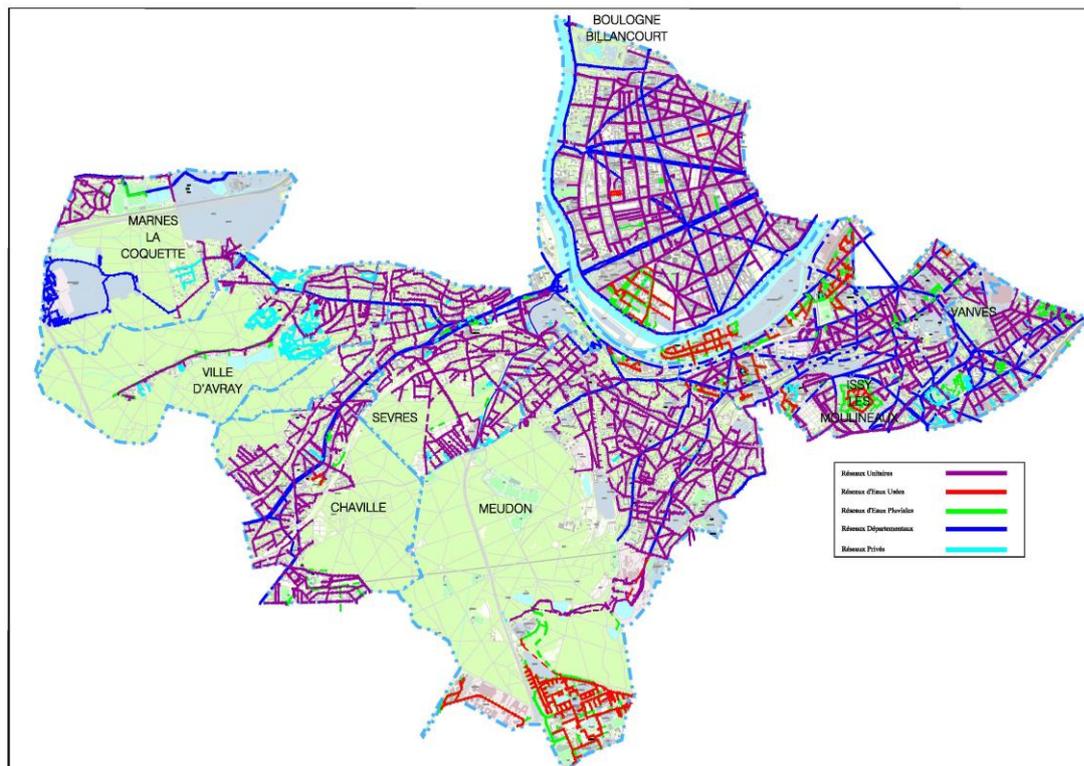
Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ainsi qu'à sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- mettre en œuvre ou finaliser l'auto surveillance du réseau et mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement tout en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA).

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- .
- **Le zonage « eaux pluviales »** : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entrainement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident **qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration**. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu. Il peut même conduire à réduire ces apports. Comme le zonage d'assainissement collectif/non collectif, il est régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées dans les PLU, et dans le PLU Intercommunal à l'adoption de celui-ci.
- **Le zonage assainissement « collectif/non collectif »** ou zonage « eaux usées » : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales

## Carte des réseaux d'assainissement présents sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest



Données fournies par le délégataire SOA

## Etudes et travaux d'investissement réalisés par Grand Paris Seine Ouest

En 2021, le service de l'assainissement a mis en œuvre un programme de travaux issus à la fois des Schémas Directeurs d'Assainissement existants élaborés sur les 8 communes de Grand Paris Seine Ouest, des diagnostics des réseaux d'assainissement et des programmes de coordination avec les travaux de voirie.

Le montant annuel des investissements pour la période 2012-2021 est de 6,5 millions d'euros T.T.C. dont 2,4 millions d'euros sont concédés au délégataire.

Ces opérations sont subventionnées en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le tableau ci-après récapitule les études et travaux d'investissement réalisés en 2021 .

Commune	Opération	Nature	Réalisé 2021	Observations
Boulogne-Billancourt	Rue Griffuelhes	Réhabilitation de branchements	MOE Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation de 5 branchements (sans boîtes de branchement) dans le cadre des travaux d'aménagement du prolongement de la ligne 42</li> </ul>
Boulogne-Billancourt	Rue Anna Jacquin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Boulogne-Billancourt	Rue Gallieni entre le n°39 et le quai Gallo)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Chaville	Allée des Postillons	Réhabilitation complète	MOE	Maitrise d'ouvrage déléguée à la SPL Seine Ouest Aménagement Etudes
Chaville	Route Sablée	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Issy-les-Moulineaux	Sentier du Chemin de Fer	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue de l'Amiral Léon Martin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Sentier Latéral	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Vanves	Rue Provot	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Ville d'Avray	Rue de Saint-Cloud	Réhabilitation complète	MOE Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement de 180 ml de canalisation unitaire en diamètre 400</li> <li>Réhabilitation de 299 ml de collecteur visitable T150/50</li> <li>Remplacement de 36 branchements (y compris création de 35 boîtes de branchement)</li> <li>Réhabilitation de 26 branchements (y compris création de 7 boîtes de branchement)</li> </ul>

## Travaux et interventions d'exploitation réalisés

L'entretien préventif des installations se répartit en plusieurs catégories :

- le curage préventif des canalisations du réseau d'assainissement,
- le curage des canalisations du réseau d'assainissement avant inspection télévisée,
- la visite périodique des différents postes de relèvement qui comprend en particulier le nettoyage des régulateurs de niveaux et le contrôle des armoires électriques,
- le nettoyage préventif des avaloirs et grilles,
- le contrôle de conformité des branchements et installations non domestiques,
- des programmes d'amélioration de l'exploitation.

Le programme de curage préventif est défini annuellement. Il est établi selon plusieurs critères (date du dernier curage, taux d'encrassement, point noir, spécificité locale).

L'objectif est de prévenir l'obstruction des réseaux et de pérenniser le patrimoine des réseaux. Par opposition au curage préventif, des opérations ponctuelles de curage en urgence sont réalisées dans le courant de l'année lors de dysfonctionnements.

Pour les communes en gestion déléguée, par commune, il est présenté un tableau synthétique des indicateurs de qualité de la délégation, définis comme suit :

- Taux d'obstruction des réseaux unitaires et d'eaux pluviales : pourcentage de linéaire curé et/ou désobstrué par rapport au linéaire total,
- Taux d'obstruction des branchements : pourcentage de désobstruction de branchements par rapport au nombre total de branchements,
- Taux d'obstruction des grilles et avaloirs : pourcentage de désobstruction des ouvrages par rapport au nombre total d'ouvrages,
- Recensement des points noirs : nom des collecteurs ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année,
- Taux de réparation des ouvrages : nombre de reprises des ouvrages par rapport au nombre total des ouvrages, rapporté à mille ouvrages,
- Taux de réparation des collecteurs : nombre de reprises des collecteurs par rapport au linéaire total, rapporté à un linéaire de 1000 km,
- Taux de réparation et de renouvellement des branchements : nombre de reprises des branchements par rapport au nombre total de branchements, rapporté à mille branchements,
- Taux d'inspection télévisée des réseaux : pourcentage de linéaire inspecté par rapport au linéaire total,
- Taux de curage préventif : pourcentage de linéaire curé par rapport au linéaire total,
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (u/1000 abonnés),
- Taux de réclamation (u/1000 abonnés),
- Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux :

Le mode de calcul de l'indice a été modifié en 2013 pour tenir compte de l'arrêté du 2 décembre 2013 (modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement).

Il s'agit dorénavant d'un indice, compris entre 0 et 120, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Le détail des points est présenté en annexe.

Sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux est de **115 points** pour l'exercice 2021.

## Boulogne-Billancourt

### Bilan d'activité du délégataire SOA :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	742
Curage préventif en ml	858
Inspection pédestre en ml	597
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	272 / 52
Inspection télévisée collecteur en ml	185
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur non visitable	51 / 15
Contrôles de conformité en nombre d'unités	47
Branchements neufs réalisés en nombre d'unités	2
Travaux sur branchements en nombre d'unités	6
Désobstructions en nombre d'unités	3
Réparations en nombre d'unités	16

### Indicateur de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,53	0,00	0,00	3,67	0,00	<b>0,00</b>
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,09	0,04	0,08	0,05	0,09	<b>0,07</b>
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,75	0,47	0,45	2,13	0,51	<b>0,00</b>
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	<b>1</b>
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	2,15	1,69	0,81	0,24	0,27	<b>0,35</b>
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	<b>1,55</b>
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,43	1,63	0,00	0,05	0,04	<b>0,13</b>
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	1,33	24,07	1,46	0,49	0,00	<b>0,29</b>
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	5,74	6,15	1,19	4,78	4,19	<b>1,33</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	<b>0,02</b>
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	28	99	111	114	115	<b>115</b>

## Bilan d'exploitation :

En 2021, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

## Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 1 en 2021 :

- **Rue de Koufra :**
  - Réhabilitation de 150 ml de canalisation unitaire de diamètre 300 mm
  - Réhabilitation de 6 branchements
  
- **Rue des Abondances (entre rue Anna Jacquin et rue de l'Abreuvoir):**
  - Réhabilitation de 128,5 ml de canalisation unitaire de section ovoïde 180 / 100
  - Réhabilitation de 171,0 ml de canalisation unitaire de section ovoïde 210 / 100
  - Réhabilitation de 16 branchements

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 2 en 2021.

## Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 65 Permis de Construire, 60 Demandes Préalables et 1 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Chaville

### Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	468
Curage préventif en ml	1017
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	0 / 0
Contrôle de conformité en nombre d'unités	47
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	2
Travaux sur branchement en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	8
Réparation en nombre d'unités	10

### Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	19,10	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,38	0,23	0,11	0,04	0,16	<b>0,16</b>
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,51	0,00	0,33	0,00	0,16	<b>0,65</b>
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	6,77	5,37	4,66	0,27	0,20	<b>0,53</b>
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>7,05</b>
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	1,27	0,57	2,26	0,00	0,08	<b>0,00</b>
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	5,91	2,83	7,75	0,43	2,21	<b>0,00</b>
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	10,46	10,63	10,54	3,94	2,14	<b>3,59</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,36	0,36	0,36	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	28	30	113	114	114	<b>114</b>

**Bilan d'exploitation :**

En 2021, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

**Bilan des travaux concessifs du délégataire :**

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 1 en 2021.

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 2 en 2021 :

- **Rue de la Fontaine Henri IV :**
  - Réhabilitation de 22 ml de canalisation unitaire de diamètre 500 mm.

**Bilan administratif :**

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 32 Permis de Construire et 30 Demandes Préalables. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Issy-les-Moulineaux

### Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	831
Curage préventif en ml	2 549
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	295
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur non visitable	199 / 27
Contrôle de conformité en nombre d'unités	31
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	8
Travaux sur branchement en nombre d'unités	2
Désobstruction en nombre d'unités	6
Réparation en nombre d'unités	14

### Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction / curage EU/UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,78	5,80	5,79	11,57	0,00	<b>0,00</b>
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,15	0,14	0,17	0,21	0,00	<b>0,12</b>
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	1,55	1,80	0,45	0,34	0,32	<b>0,21</b>
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	3	2	1	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	9,39	8,50	0,34	0,20	0,10	<b>0,33</b>
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,02	0,02	0,02	0,00	0,00	<b>3,99</b>
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,37	1,37	2,38	0,21	0,19	<b>0,06</b>
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	0,96	1,71	3,69	1,36	2,09	<b>0,59</b>
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	6,31	6,67	4,33	13,19	2,97	<b>5,08</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,01	0,23	0,00	0,01	0,00	<b>0,00</b>
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,22	0,23	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	27	30	114	115	115	<b>115</b>

## Bilan d'exploitation :

L'Ile Saint-Germain possède un réseau séparatif, dont les canalisations d'eaux usées se rejettent pour partie par un siphon sous la Seine. Les curages répétitifs font penser que le siphon présente un fonctionnement en mode dégradé, il ne remplit pas son objectif de façon optimale. De plus des branchements non conformes sont suspectés.

Pour limiter l'encrassement prématuré de la totalité des réseaux en amont et la gêne aux riverains, un curage mensuel préventif a été mis en place en amont du siphon.

Pour éradiquer les sources de pollution, une campagne de contrôle de conformité a été lancée en 2014, elle s'est poursuivie depuis.

## Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 1 en 2021 :

- **Rue Pierre Poli :**
  - Réhabilitation de 1 500 ml de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales de diamètre 300 / 400 / 500 / 800 mm
  - Réhabilitation de 165 branchements
  
- **Promenade Robinson :**
  - Réhabilitation de 320 ml de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales de diamètre 200 / 500 / 600 mm
  - Réhabilitation de 7 branchements
  
- **Allée de Billancourt :**
  - Réhabilitation de 280 ml de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales de diamètre 200 / 500 / 600 mm
  - Réhabilitation de 8 branchements

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 2 en 2021 :

- **Rue Erevan :**
  - Pose de deux regards à 2,5 m de profondeur.

## Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 72 Permis de Construire, 42 Demandes Préalables et 2 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Marnes-la-Coquette

### Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	118
Curage préventif en ml	0
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	290
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	61 / 14
Contrôle de conformité en nombre d'unités	5
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	0
Travaux sur branchement en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	0
Réparation en nombre d'unités	0

### Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,47	0,00	0,27	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,00	0,00	1,54	0,00	0,00	0,00
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	0
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	2,89	3,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	0,00	0,43	0,43	0,43	8,47	3,82
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	0,00	16,74	35,69	5,12	5,91	0,00
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	2,21	0	0	0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	38	105	117	118	118	118

**Bilan d'exploitation :**

En 2021, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

**Bilan des travaux concessifs du délégataire :**

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2021.

**Bilan administratif :**

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 24 Permis de Construire, 30 Demandes Préalables et 3 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Meudon

### Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	1 228
Curage préventif en ml	7 440
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	2 371
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	722 / 169
Contrôle de conformité en nombre d'unités	47
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	3
Travaux sur branchements en nombre d'unités	3
Désobstruction en nombre d'unités	26
Réparation en nombre d'unités	21

### Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	30,45	18,42	6,53	16,31	9,75	<b>16,24</b>
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,19	0,21	0,16	0,08	0,14	<b>0,14</b>
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,79	0,68	0,22	0,53	0,52	<b>0,66</b>
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet de au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	4	2	2	2	2	<b>3</b>
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	5,59	3,80	2,96	0,29	0,12	<b>0,38</b>
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,01	0,07	0,14	0,00	0,00	<b>2,60</b>
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	2,20	2,13	0,81	0,10	0,07	<b>0,07</b>
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	6,16	1,09	1,77	2,56	1,88	<b>3,09</b>
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	12,86	11,12	8,72	12,76	17,04	<b>9,69</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	12,33	0,00	0,02	0,00	<b>0,00</b>
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,27	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	27	30	100	30	30	<b>30</b>

**Bilan d'exploitation :**

En 2021, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

**Bilan des travaux concessifs du délégataire :**

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2021.

**Bilan administratif :**

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 35 Permis de Construire, 14 Demandes Préalables, 3 Permis d'Aménager et 1 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Sèvres

## Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	795
Curage préventif en ml	3 424
Contrôle de conformité en nombre d'unités	56
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	1 019
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur réseau non visitable	459 / 125
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	2
Travaux sur branchements en nombre d'unités	1
Désobstruction en nombre d'unités	11
Réparation en nombre d'unités	10

## Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,65	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,05	0,28	0,09	0,08	0,17	<b>0,04</b>
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,67	0,12	0,33	0,99	0,66	<b>1,08</b>
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	1	0	0	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	3,72	3,56	6,93	0,20	0,05	<b>0,34</b>
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,03	0,03	0,00	0,00	<b>5,39</b>
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,92	1,84	0,46	0,04	0,00	<b>0,04</b>
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	8,29	0,78	0,06	1,52	2,70	<b>2,74</b>
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	11,31	11,19	10,93	5,03	3,85	<b>9,22</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	1,68	0,79	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	81	105	116	118	117	<b>117</b>

## Bilan d'exploitation :

En 2021, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

## Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 1 en 2021 :

- **Rue Riocreux :**
  - Réhabilitation de 130 ml de canalisation unitaire de diamètre 400 mm
  - Réhabilitation de 11 branchements

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 2 en 2021.

## Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 40 Permis de Construire, 28 Demandes Préalables et 20 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Vanves

### Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	363
Curage préventif en ml	97
Inspection pedestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	312
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	243 / 48
Contrôle de conformité en nombre d'unités	8
Branchement neuf réalisés en nombre d'unités	8
Travaux sur branchement en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	11
Réparation en nombre d'unités	10

### Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction/curage EU/UN} \times 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	16,08	0,00	0,00	7,95	0,00	<b>0,00</b>
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} \times 100}{\text{Nb branchements}}$	0,08	0,08	0,08	0,00	0,00	<b>0,16</b>
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} \times 100}{\text{Nb ouvrages}}$	1,97	1,60	0,88	2,22	1,85	<b>2,41</b>
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	1	1	1	<b>1</b>
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb ouvrages grilles/avaloirs/regards}}$	9,49	0,00	1,11	0,76	0,11	<b>1,09</b>
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,80	0,84	1,65	0,16	0,00	<b>0,00</b>
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	6,27	0,00	1,23	0,00	2,74	<b>2,07</b>
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	5,58	14,59	12,01	8,50	1,56	<b>0,64</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,04	1,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,56	0,56	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	28	102	113	115	115	<b>115</b>

### Bilan d'exploitation :

En 2021 aucun dysfonctionnement n'a été observé.

### Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 1 en 2021.

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 2 en 2021 :

- **Rue René Coche :**
  - Pose d'un regard à 2,8 m de profondeur.

### Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 38 Permis de Construire et 15 Demandes Préalables. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Ville d'Avray

### Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	290
Curage préventif en ml	2 251
Inspection pedestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	298
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	192 / 27
Contrôle de conformité en nombre d'unités	16
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	1
Travaux sur branchements en nombre d'unités	1
Désobstruction en nombre d'unités	4
Réparation en nombre d'unités	8

### Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction / curage EU/UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	6,25	0,00	0,00	0,00	7,95	<b>0,00</b>
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,00	0,37	0,00	0,00	0,00	<b>0,11</b>
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,44	0,57	0,00	0,00	0,29	<b>0,91</b>
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	1,86	2,60	1,30	0,26	0,13	<b>0,93</b>
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,00	1,24	3,63	0,00	0,00	<b>0,11</b>
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	9,63	0,03	0,00	0,00	4,86	<b>2,05</b>
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	6,14	6,01	8,39	0,00	19,98	<b>15,45</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	27	30	110	112	112	<b>112</b>

**Bilan d'exploitation :**

En 2021, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

**Bilan des travaux concessifs du délégataire :**

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2021.

**Bilan administratif :**

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 18 Permis de Construire, 47 Demandes Préalables et 2 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

## Récapitulatif du bilan technique sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest est assez hétérogène, mais présente une constante : l'implication forte de l'assainissement dans ces milieux fortement urbanisés. Le rôle de « lien entre les habitants et le milieu naturel » est clairement fondamental pour protéger les biens et les personnes du territoire. C'est ainsi que la délégation doit permettre de mettre en place des campagnes de prévention efficaces et rapides, pour abaisser le seuil de dangerosité et le niveau de dommages que provoquent les événements pluvieux notamment.

### 5 – INDICATEURS FINANCIERS

Ces éléments ont pour objet la présentation d'une facture par commune calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée pour la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Cette facture est basée sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> annuelle et fait apparaître les différentes composantes du prix du service d'assainissement. Les factures détaillées par commune sont présentées pages 31 - 42.

### 6 – BILAN FINANCIER 2021

Cette partie du rapport annuel comprend les éléments relatifs aux charges et aux produits du service de l'assainissement dans le cadre de la délégation de service public SOA :

↳ Tableau présenté à l'article 4.3 "*Comparatif entre CEP et CARE*" du Rapport d'activité du délégataire SOA.

Sont joints également les éléments concernant l'exécution du budget de Grand Paris Seine Ouest pour la totalité du service de l'assainissement.

↳ Tableaux pages 28 et 29 "*Informations générales concernant l'exécution du budget 2021*" et "*Présentation générale du compte administratif, vue d'ensemble*"

## Compte annuel de résultat de l'exploitation de la Délégation

Libellé	Contrat 2016-2021			2016			2017			2018			2019		
	CEP 2016+2017 +2018+2019+2 020+2021	REEL 2016+2017 +2018+2019+ 2020+2021	Ecart en %	CEP 2016	REEL 2016	Ecart en %	CEP 2017	REEL 2017	Ecart en %	CEP 2018	REEL 2018	Ecart en %	CEP 2019	REEL 2019	Ecart en %
<b>RECETTES</b>	<b>21 183 720</b>	<b>20 744 938</b>	<b>-2,1%</b>	<b>3 548 476</b>	<b>3 160 467</b>	<b>-11%</b>	<b>4 200 539</b>	<b>4 067 743</b>	<b>-3%</b>	<b>4 478 235</b>	<b>4 359 297</b>	<b>-3%</b>	<b>4 478 235</b>	<b>4 530 542</b>	<b>1%</b>
Rémunération liée à R1	19 301 455	18 808 051	-2,6%	3 189 971	2 778 912	-13%	3 819 599	3 669 232	-4%	4 097 295	3 996 401	-2%	4 097 295	4 148 878	1%
Rémunération pluviale	2 122 265	2 164 285	2,0%	337 265	337 265	0%	357 000	356 322	0%	357 000	359 892	1%	357 000	367 246	3%
Contrôles de conformité - branchements neufs	140 940	179 205	27,1%	21 240	44 290	109%	23 940	42 189	76%	23 940	3 004	-87%	23 940	14 418	-40%
<b>DEPENSES</b>	<b>25 569 631</b>	<b>26 485 543</b>	<b>3,6%</b>	<b>3 763 378</b>	<b>4 078 618</b>	<b>8%</b>	<b>3 950 697</b>	<b>4 817 850</b>	<b>22%</b>	<b>4 222 923</b>	<b>5 210 895</b>	<b>23%</b>	<b>4 214 357</b>	<b>4 534 017</b>	<b>8%</b>
Personnel	2 489 409	3 421 901	37,5%	289 581	669 562	131%	320 942	656 754	105%	320 942	916 060	185%	320 942	647 468	102%
Energie	62 367	71 786	15,1%	11 033	12 979	18%	11 033	13 950	26%	11 033	7 202	-35%	11 033	14 770	34%
Produits de traitement	494	0		0	0		0	0		0	494		0	0	
Evacuation et traitement de sous-produits	320 025	230 249	-28,1%	50 795	41 118	-19%	59 233	32 036	-46%	59 233	32 298	-45%	59 233	32 298	-45%
Analyses	168	1 347		0	0		0	0		0	168		0		
Sous-traitance, matières et fournitures	3 290 541	3 079 770	-6,4%	427 804	506 327	18%	503 210	1 171 856	133%	503 740	845 127	68%	504 270	555 560	10%
Impôts locaux et taxes	173 659	148 951	-14,2%	23 684	33 960	43%	26 063	38 430	47%	26 063	45 723	75%	26 063	36 015	38%
Charges diverses	1 877 556	1 578 930	-15,9%	250 261	299 461	20%	277 199	288 559	4%	277 199	518 499	87%	277 199	368 551	33%
Contrôle de conformité des branchements	462 985	204 076	-55,9%	83 143	33 898	-59%	93 776	34 344	-63%	93 776	4 738	-95%	93 776	21 442	-77%
Contribution aux services centraux et recherche	928 846	537 085	-42,2%	159 647	90 472	-43%	178 500	108 056	-39%	172 500	109 199	-37%	160 500	111 399	-31%
Garantie de renouvellement	601 027	357 635	-40,5%	101 689	25 100	-75%	115 000	112 992	-2%	115 000	39 338	-66%	115 000	27 849	-76%
Fonds de renouvellement	192 185	138 596	-27,9%	27 408	27 408	0%	27 408	27 298	0%	27 408	55 145	101%	27 408	28 096	3%
Travaux volet 1	14 269 469	11 942 724	-16,3%	2 188 333	2 188 333	0%	2 188 333	2 184 175	0%	2 466 029	2 486 004	1%	2 468 933	2 536 804	3%
Travaux volet 2	900 900	758 520	-15,8%	150 000	150 000	0%	150 000	149 400	0%	150 000	150 900	1%	150 000	153 765	3%
<b>RESULTAT</b>	<b>-4 385 911</b>	<b>-5 740 605</b>	<b>30,9%</b>	<b>-214 902</b>	<b>-918 151</b>	<b>327%</b>	<b>249 842</b>	<b>-750 107</b>	<b>-400%</b>	<b>255 312</b>	<b>-851 598</b>	<b>-434%</b>	<b>263 878</b>	<b>-3 475</b>	<b>-101%</b>

Informations générales concernant l'exécution du budget 2021 de l'EPT Grand Paris Seine Ouest

	<b>Réalisations de l'exercice 2021</b>			
	Mandats émis (a)	Titres émis (b)	Reprise résultats antérieurs (c)	Résultat / Solde (A) = b - a + c
Fonctionnement	2 105 813,46 €	3 984 717,50 €	38 653,22 €	1 917 557,26 €
Investissement	6 475 985,01 €	8 044 003,24 €	109 517,91 €	1 677 536,14 €
<i>dont 1068</i>		2 065 285,25 €		

Détail des reports par chapitre

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 200 694,00 €</b>	<b>1 998 699,00 €</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 903 065,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		95 364,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	933 965,18 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 266 728,82 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		

**Présentation générale du compte administratif, vue d'ensemble****Exécution du budget**

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>
Section d'exploitation	2 105 813,46 €	4 023 370,72 €
Section d'investissement	6 086 239,39 €	7 103 827,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 192 052,85 €</b>	<b>11 127 198,10 €</b>

**Reprise des résultats antérieurs**

	<b>En Dépenses</b>	<b>En Recettes</b>
002 Résultat d'exploitation reporté	-	38 653,22 €
001 Solde d'exécution de l'investissement reporté	-	109 517,91 €

**Restes à réaliser de l'exercice**

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>
Section d'exploitation	-	-
Section d'investissement	5 200 694,00 €	1 998 699,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 200 694,00 €</b>	<b>1 998 699,00 €</b>

**Synthèse**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2020	0,00	38 653,22	0,00	109 517,91	0,00	148 171,13
Opérations de l'exercice	2 105 813,46	3 984 717,50	6 475 985,01	8 044 003,24	8 581 798,47	12 028 720,74
<b>TOTAUX</b>	<b>2 105 813,46</b>	<b>4 023 370,72</b>	<b>6 475 985,01</b>	<b>8 153 521,15</b>	<b>8 581 798,47</b>	<b>12 176 891,87</b>
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>1 917 557,26</b>		<b>1 677 536,14</b>		<b>3 595 093,40</b>	
Restes à réaliser (RAR)			5 200 694,00	1 998 699,00	5 200 694,00	1 998 699,00
<b>TOTAUX avec RAR</b>	<b>2 105 813,46</b>	<b>4 023 370,72</b>	<b>11 676 679,01</b>	<b>10 152 220,15</b>	<b>13 782 492,47</b>	<b>14 175 590,87</b>
<b>Résultat définitif 2021</b>	<b>1 917 557,26</b>		<b>-1 524 458,86</b>		<b>393 098,40</b>	

## 7 - NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a établi une note en avril 2022 sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention (cf. annexe 2).

## FACTURE TYPE DE 120 M<sup>3</sup> PAR COMMUNE

## BOULOGNE-BILLANCOURT

Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H.T. au 01/01/21
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Part délégataire au M <sup>3</sup> (Tranche 1)	120	0,7038	84,46	0,6857	82,28
Part SEDIF au M <sup>3</sup>	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Location de compteur (ramené au M <sup>3</sup> )	120	0,2010	24,12	0,1960	23,52
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3248</b>	<b>158,98</b>	<b>1,3017</b>	<b>156,20</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance départementale	120	0,5563	66,76	0,5401	64,81
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>2,1263</b>	<b>255,16</b>	<b>2,0676</b>	<b>248,11</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS ET TVA</b>					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0520	6,24	0,0510	6,12
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0132	1,58	0,0126	1,51
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0090	1,08	0,0050	0,60
TVA	120	0,3290	39,48	0,3215	38,58
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES ET TVA</b>		<b>0,9682</b>	<b>116,18</b>	<b>0,9551</b>	<b>114,61</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>4,0903</b>	<b>490,84</b>	<b>4,0029</b>	<b>480,35</b>
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,4193</b>	<b>530,32</b>	<b>4,3244</b>	<b>518,93</b>

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2022 (au 01/01/2022)

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2021 (au 01/01/2021)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

# CHAVILLE

Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H.T. au 01/01/21
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Part délégataire au M <sup>3</sup> (Tranche 1)	120	0,7038	84,46	0,6857	82,28
Part SEDIF au M <sup>3</sup>	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Location de compteur (ramené au M <sup>3</sup> )	120	0,2010	24,12	0,1960	23,52
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3248</b>	<b>158,98</b>	<b>1,3017</b>	<b>156,20</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance syndicale	120	0,4214	50,57	0,4184	50,21
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>1,9914</b>	<b>238,97</b>	<b>1,9459</b>	<b>233,51</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS ET TVA</b>					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0520	6,24	0,0510	6,12
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0132	1,58	0,0126	1,51
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0090	1,08	0,0050	0,60
TVA	120	0,3155	37,86	0,3094	37,13
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES ET TVA</b>		<b>0,9547</b>	<b>114,56</b>	<b>0,9430</b>	<b>113,16</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>3,9554</b>	<b>474,65</b>	<b>3,8812</b>	<b>465,74</b>
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,2709</b>	<b>512,51</b>	<b>4,1906</b>	<b>502,87</b>

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2022 (au 01/01/2022)

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2021 (au 01/01/2021)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

## ISSY-LES-MOULINEAUX

Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H.T. au 01/01/21
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Part délégataire au M <sup>3</sup> (Tranche 1)	120	0,7038	84,46	0,6857	82,28
Part SEDIF au M <sup>3</sup>	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Location de compteur (ramené au M <sup>3</sup> )	120	0,2010	24,12	0,1960	23,52
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3248</b>	<b>158,98</b>	<b>1,3017</b>	<b>156,20</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance départementale	120	0,5563	66,76	0,5401	64,81
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>2,1263</b>	<b>255,16</b>	<b>2,0676</b>	<b>248,11</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS ET TVA</b>					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0520	6,24	0,0510	6,12
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0132	1,58	0,0126	1,51
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0090	1,08	0,0050	0,60
TVA	120	0,3290	39,48	0,3215	38,58
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES ET TVA</b>		<b>0,9682</b>	<b>116,18</b>	<b>0,9551</b>	<b>114,61</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>4,0903</b>	<b>490,84</b>	<b>4,0029</b>	<b>480,35</b>
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,4193</b>	<b>530,32</b>	<b>4,3244</b>	<b>518,93</b>

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2022 (au 01/01/2022)

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2021 (au 01/01/2021)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

# MARNES-LA-COQUETTE

MARNES-LA-COQUETTE BASSIN DU RU DE MARIVEL Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H. T. au 01/01/21
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Prime fixe			13,81		12,85
Consommation	120	0,9694	116,33	0,9019	108,23
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,2700	32,40	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,0700	8,40	0,0680	8,16
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3094</b>	<b>170,94</b>	<b>1,2399</b>	<b>161,64</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance syndicale	120	0,4288	51,46	0,4186	50,23
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>1,9988</b>	<b>239,86</b>	<b>1,9461</b>	<b>233,53</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					
Redevance pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation collecte (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0110	1,32	0,0110	1,32
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES</b>		<b>0,5760</b>	<b>69,12</b>	<b>0,5760</b>	<b>69,12</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>3,8842</b>	<b>479,91</b>	<b>3,7620</b>	<b>464,29</b>
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			217,86		208,56
Montant assujetti à la TVA à 10%			262,06		255,73
Montant non assujetti					
Montant de la TVA			38,19		37,04
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,3175</b>	<b>518,10</b>	<b>4,1778</b>	<b>501,33</b>

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

MARNES-LA-COQUETTE RU DE VAUCRESSON Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H.T. au 01/01/21
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Prime fixe			13,81		12,85
Consommation	120	0,9694	116,33	0,9019	108,23
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,2700	32,40	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,0700	8,40	0,0680	8,16
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3094</b>	<b>170,94</b>	<b>1,2399</b>	<b>161,64</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance départementale	120	0,5563	66,76	0,5401	64,81
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>2,1263</b>	<b>255,16</b>	<b>2,0676</b>	<b>248,11</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					
Redevance pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation de collecte (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0110	1,32	0,0110	1,32
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES</b>		<b>0,5760</b>	<b>69,12</b>	<b>0,5760</b>	<b>69,12</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>4,0117</b>	<b>495,21</b>	<b>3,8835</b>	<b>478,87</b>
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			217,86		208,56
Montant assujetti à la TVA à 10%			277,36		270,31
Montant non assujetti					
Montant de la TVA			39,72		38,5
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,4578</b>	<b>534,93</b>	<b>4,3114</b>	<b>517,37</b>

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

# MEUDON

MEUDON BASSIN DU DEPARTEMENT Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H. T. au 01/01/21
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Part délégataire au M <sup>3</sup> (Tranche 1)	120	0,7038	84,46	0,6857	82,28
Part SEDIF au M <sup>3</sup>	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Location de compteur (ramené au M <sup>3</sup> )	120	0,2010	24,12	0,1960	23,52
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3248</b>	<b>158,98</b>	<b>1,3017</b>	<b>156,20</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance départementale	120	0,5563	66,76	0,5401	64,81
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>2,1263</b>	<b>255,16</b>	<b>2,0676</b>	<b>248,11</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS ET TVA</b>					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0520	6,24	0,0510	6,12
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0132	1,58	0,0126	1,51
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0090	1,08	0,0050	0,60
TVA	120	0,3290	39,48	0,3215	38,58
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES ET TVA</b>		<b>0,9682</b>	<b>116,18</b>	<b>0,9551</b>	<b>114,61</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>4,0903</b>	<b>490,84</b>	<b>4,0029</b>	<b>480,35</b>
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,4193</b>	<b>530,32</b>	<b>4,3244</b>	<b>518,93</b>

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2021 (au 01/01/2021)

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2020 (au 01/01/2020)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

MEUDON BASSIN DE LA VALLEE DU RU DE MARIVEL Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H. T. au 01/01/21
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Part délégataire au M <sup>3</sup> (Tranche 1)	120	0,7038	84,46	0,6857	82,28
Part SEDIF au M <sup>3</sup>	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Location de compteur (ramené au M <sup>3</sup> )	120	0,2010	24,12	0,1960	23,52
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3248</b>	<b>158,98</b>	<b>1,3017</b>	<b>156,20</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance syndicale	120	0,4214	50,57	0,4184	50,21
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>1,5684</b>	<b>188,21</b>	<b>1,5374</b>	<b>184,49</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS ET TVA</b>					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0520	6,24	0,0510	6,12
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0132	1,58	0,0126	1,51
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0090	1,08	0,0050	0,60
TVA	120	0,2732	32,78	0,2685	32,22
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES ET TVA</b>		<b>0,9124</b>	<b>109,49</b>	<b>0,9021</b>	<b>108,25</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>3,5324</b>	<b>423,89</b>	<b>3,4727</b>	<b>416,72</b>
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>3,8056</b>	<b>456,67</b>	<b>3,7412</b>	<b>448,94</b>

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2021 (au 01/01/2021)Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2020 (au 01/01/2020)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

# SEVRES

Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H.T. au 01/01/21
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Part délégataire au M <sup>3</sup> (Tranche 1)	120	0,7038	84,46	0,6857	82,28
Part SEDIF au M <sup>3</sup>	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Location de compteur (ramené au M <sup>3</sup> )	120	0,2010	24,12	0,1960	23,52
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3248</b>	<b>158,98</b>	<b>1,3017</b>	<b>156,20</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Part territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance syndicale	120	0,4214	50,57	0,4184	50,21
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>1,9914</b>	<b>238,97</b>	<b>1,9459</b>	<b>233,51</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS ET TVA</b>					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0520	6,24	0,0510	6,12
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0132	1,58	0,0126	1,51
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0090	1,08	0,0050	0,60
TVA	120	0,3155	37,86	0,3094	37,13
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES ET TVA</b>		<b>0,9547</b>	<b>114,56</b>	<b>0,9430</b>	<b>113,16</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>3,9554</b>	<b>474,65</b>	<b>3,8812</b>	<b>465,74</b>
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,2709</b>	<b>512,51</b>	<b>4,1906</b>	<b>502,87</b>

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2021 (au 01/01/2021)

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2020 (au 01/01/2020)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

# VANVES

Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H.T. au 01/01/21
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Part délégataire au M <sup>3</sup> (Tranche 1)	120	0,7038	84,46	0,6857	82,28
Part SEDIF au M <sup>3</sup>	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40
Location de compteur (ramené au M <sup>3</sup> )	120	0,2010	24,12	0,1960	23,52
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3248</b>	<b>158,98</b>	<b>1,3017</b>	<b>156,20</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance départementale	120	0,5563	66,76	0,5401	64,81
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>2,1263</b>	<b>255,16</b>	<b>2,0676</b>	<b>248,11</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS ET TVA</b>					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0520	6,24	0,0510	6,12
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0132	1,58	0,0126	1,51
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0090	1,08	0,0050	0,60
TVA	120	0,3290	39,48	0,3215	38,58
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES ET TVA</b>		<b>0,9682</b>	<b>116,18</b>	<b>0,9551</b>	<b>114,61</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>4,0903</b>	<b>490,84</b>	<b>4,0029</b>	<b>480,35</b>
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,4193</b>	<b>530,32</b>	<b>4,3244</b>	<b>518,93</b>

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2021 (au 01/01/2021)

Données SEDIF au 1<sup>ème</sup> trimestre 2020 (au 01/01/2020)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

# VILLE D'AVRAY

VILLE D'AVRAY Libellé	Volume en M <sup>3</sup>	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22	PU / M <sup>3</sup> € H.T. au 01/01/21	Montant € H.T. au 01/01/21
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>					
Prime fixe			13,81		12,85
Consommation	120	0,9694	116,33	0,9019	108,23
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,2700	32,40	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,0700	8,40	0,0680	8,16
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>		<b>1,3094</b>	<b>170,94</b>	<b>1,2399</b>	<b>161,64</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Redevance territoriale	120	0,4230	50,76	0,4085	49,02
Redevance syndicale	120	0,4288	51,46	0,4186	50,23
Redevance interdépartementale	120	1,1470	137,64	1,1190	134,28
<b>TOTAL EAUX USEES</b>		<b>1,9988</b>	<b>239,86</b>	<b>1,9461</b>	<b>233,53</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					
Redevance pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation de collecte (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0110	1,32	0,0110	1,32
<b>TOTAL AUTRES ORGANISMES</b>		<b>0,5760</b>	<b>69,12</b>	<b>0,5760</b>	<b>69,12</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	120	<b>3,8842</b>	<b>479,91</b>	<b>3,7620</b>	<b>464,29</b>
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			217,86		208,56
Montant assujetti à la TVA à 10%			262,06		255,73
Montant de la TVA			38,19		37,04
<b>TOTAL GENERAL EN T.T.C.</b>	120	<b>4,3175</b>	<b>518,10</b>	<b>4,1778</b>	<b>501,33</b>

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M <sup>3</sup>	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	P. U. au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire	120	0,2650	31,80	0,2505	30,06	5,79%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

## Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet.
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
- Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.
- Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- + 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- + 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).
- + 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 092-219200227-20221212-DEL012022\_0109-DE

## Annexe 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2021

Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20220622-C20220640-DE  
~~Date de télétransmission : 01/07/2022~~  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

**Édition 2022**
  
**CHIFFRES 2021**

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup> en 2021.

### Les composantes du prix de l'eau :

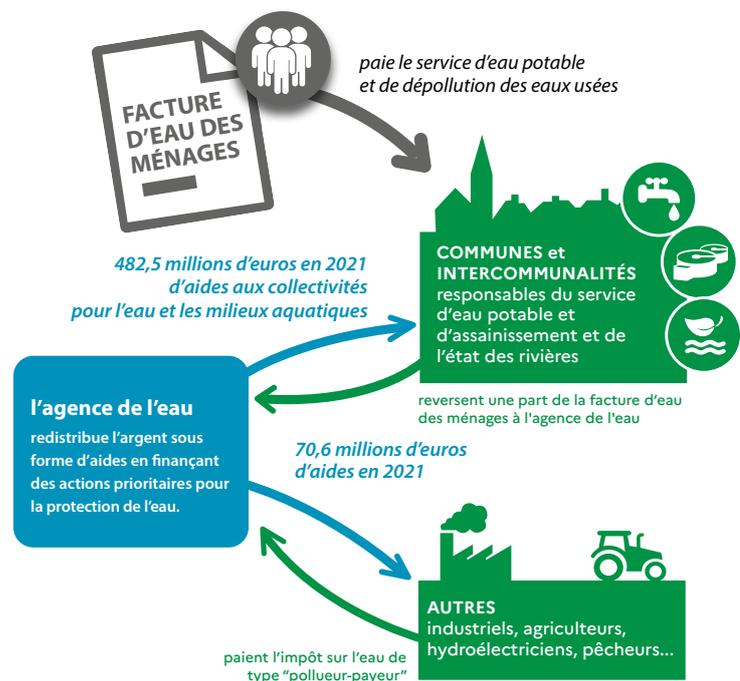
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Source : [www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie  
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs>

Ed. avril 2022

092-200057974-20220622-C20220640-DE
   
 Date de télétransmission : 01/07/2022
   
 Date de réception préfecture : 01/07/2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
   
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

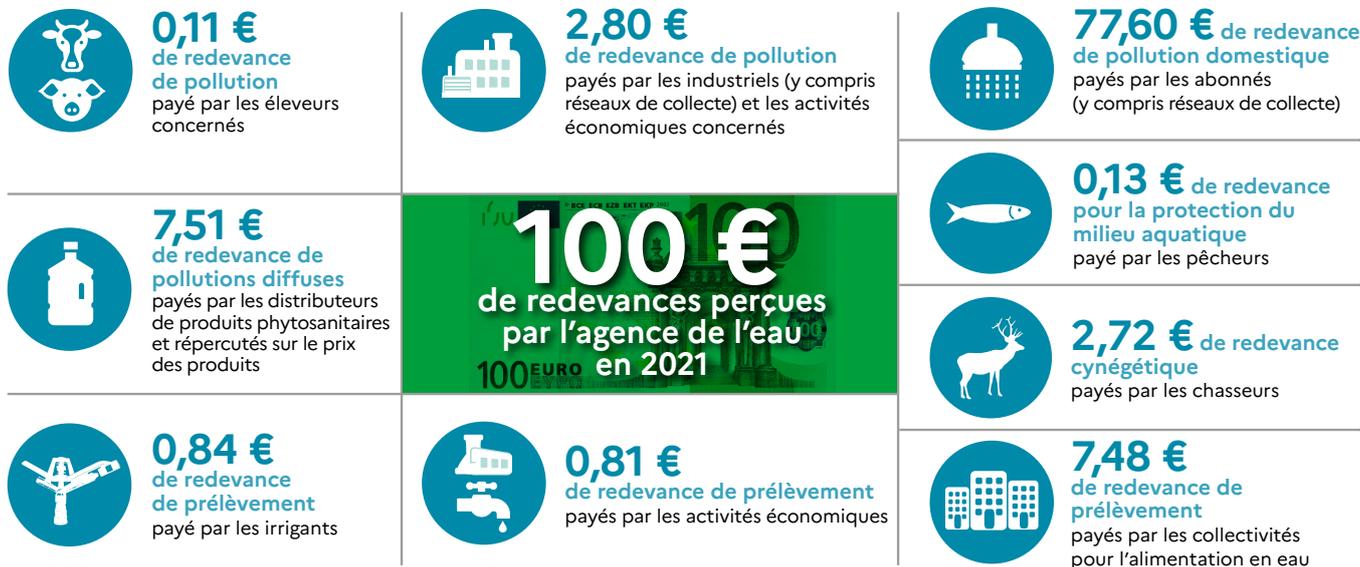
En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le par l'agence de l'eau Seine-Normandie  
ID : 092-219200227-20221212-DEL012022\_0109-DE

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)\*



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)\*



Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20220622-C20220640-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

### DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m<sup>2</sup> à aménager.

### LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

Accusé de réception en préfecture  
 092-200057974-20220622-C20220640-DE  
 Date de télétransmission : 01/07/2022  
 Date de réception préfecture : 01/07/2022

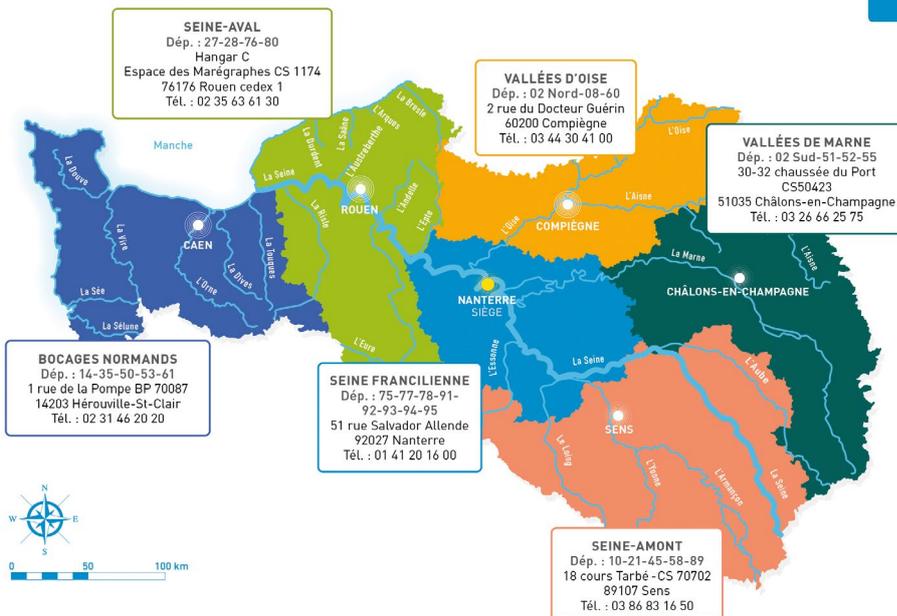
# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



**L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie**

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE** met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](https://enimmersion-eau.fr)

Accusé de réception en préfecture  
 092-200057974-20220622-C20220640-DE  
 Date de télétransmission : 01/07/2022  
 Date de réception préfecture : 10/07/2022